

LIVRET D'ACCUEIL



Le Pôle Ouvert de l'ARIMC



1 chemin du Fort
69130 ECULLY



04 72 17 10 00



pôle.ouvert@arimc-ra.org



Par fax : 04 78 64 91 97

Sommaire :

<i>Page 2 :</i>	<i>Présentation</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Modalités d'accompagnement</i>
<i>Page 8 :</i>	<i>Modalités de séjour</i>
<i>Page 9 :</i>	<i>Droits et obligations des personnes accueillies</i>
<i>Page 12 :</i>	<i>Annexes</i>

PREAMBULE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir au sein d'un des services du « Pôle ouvert » de l'ARIMC (Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux). Le Pôle ouvert propose des accueils de jour et des hébergements.

Tout au long de l'année, vous allez bénéficier d'un accompagnement personnalisé adapté à vos besoins. Nous vous proposerons conseil, soutien et assistance, en veillant à votre confort et votre sécurité.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention pour vous fournir les informations utiles à la connaissance de notre établissement qui est désormais le vôtre. Conservez-le précieusement et n'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements supplémentaires.

La Direction et l'ensemble des personnels vous souhaitent la bienvenue.

PRESENTATION

L'ARIMC

L'Association Régionale des Infirmes Moteurs Cérébraux est une association de parents, loi 1901, fondée en 1959. Elle a pour but :

- d'informer, de sensibiliser les pouvoirs publics, et d'obtenir d'eux les moyens de réaliser l'éducation et le développement de la personne IMC,
- de créer, puis assumer la gestion d'établissements adaptés à la spécificité et à la complexité de l'Infirmité Motrice Cérébrale,
- de réunir les personnes handicapées et leur famille pour étudier et mettre en place, en commun, les meilleurs moyens pour une éducation non seulement motrice mais intellectuelle, affective, morale, sensorielle, scolaire, technique et créer dans la famille et les établissements un climat favorable à l'épanouissement de tous,
- d'entretenir et favoriser une collaboration active avec les médecins, les chercheurs, les psychologues, les rééducateurs, les enseignants et les assistantes sociales, afin d'améliorer sans cesse la condition des personnes IMC.

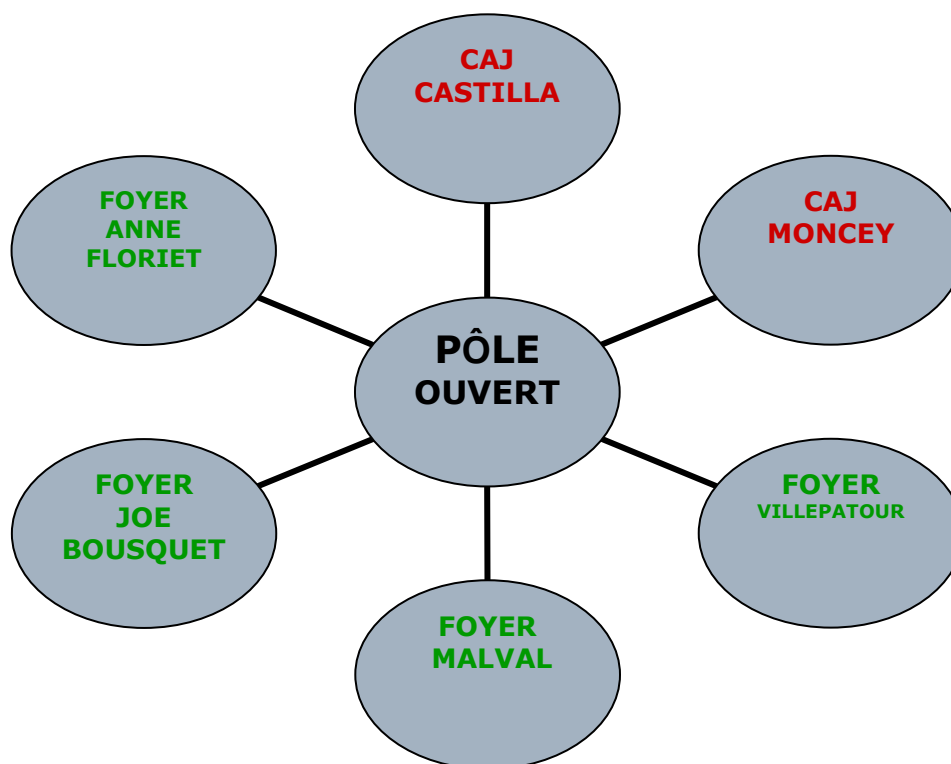
C'est une association à but non lucratif. Elle est administrée à titre bénévole par des adhérents qui composent le conseil d'administration et le bureau. L'ARIMC aujourd'hui, c'est plus de 700 personnes accueillies, et leurs familles, accompagnées par plus de 800 salariés et une centaine de bénévoles, 24 établissements et services principalement dans le Rhône et l'Ain.

L'ARIMC, association de parents, place la personne handicapée atteinte d'Infirmité Motrice Cérébrale au cœur de toutes ses actions.

Son Président est Monsieur Jean-Luc LOUBET. Son siège se situe : 20, boulevard Balmont, 69009 LYON (tél. : 04 72 52 13 52)

Le Pôle ouvert

Le Pôle ouvert est constitué de plusieurs structures situées sur des lieux géographiques distincts qui proposent des réponses diversifiées à vos besoins, au sein d'un hébergement et/ou d'un accueil en journée. Les prestations du Pôle ouvert s'inscrivent dans une relation de service contractuelle, négociée entre vous et l'association représentée par son président.



Le Pôle Ouvert relève actuellement de la compétence administrative et financière du Conseil Général du Rhône.

Les Centres d'Accueil de Jour

Un Centre d'accueil de Jour est un établissement médico-social qui accueille, uniquement pendant les jours de semaine, des personnes en situation de handicap. Il propose des activités de vie sociale. Les personnes en situation de handicap travaillant à temps partiel - ou qui sont retraitées - peuvent bénéficier de cet accueil de jour.

Le CAJ Castilla

L'établissement est situé 275 avenue Victor Schœlcher, 69009 LYON (quartier de La Duchère).

Le bâtiment abrite le CAJ mais aussi un Service d'Aide par le Travail (ESAT) sur une surface totale de 1800m². Le CAJ occupe une surface de 450m² et dispose de 20 places.

➤ *Tel : 04 78 35 33 54*

Le CAJ Moncey

Le centre de jour est situé dans le troisième arrondissement de Lyon au cœur du quartier de la Part-Dieu, 156 rue Moncey, dans un quartier animé dans lequel ont été réalisés de gros efforts d'accessibilité. Le CAJ est très bien desservi par les transports en commun lyonnais (bus, métro et tramway) et permet l'accueil de 24 personnes.

Le centre occupe une surface de 250 m² en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements sociaux construit en 1996, et un appartement situé juste au dessus. Les espaces communs comprennent 5 salles d'activités polyvalentes, 2 bureaux, une salle à manger et un office de réchauffage des repas livrés en liaison froide.

➤ *Tel : 04 72 61 12 76*

Les Foyers d'hébergement

Le foyer est un établissement médico-social qui assure l'hébergement de personnes en situation de handicap exerçant une activité pendant la journée dans le cadre d'un atelier protégé, d'un service d'aide par le travail, d'un emploi protégé en milieu ordinaire, ou d'un accueil de jour. Dans ce dernier cas, la prise en charge relève d'une prise en charge de type foyer de vie.

Le foyer Le Villepatour

Situé 1 chemin du fort à Ecully (69130), l'établissement est constitué d'un corps de bâtiment de trois étages de conception récente et fonctionnelle. Chacun des niveaux comprend un salon, une grande salle à manger, une cuisine adaptée, une salle de bain, divers sanitaires, une terrasse ou un balcon. Par ailleurs une pièce est dédiée à l'infirmerie.

- Le rez-de-chaussée dispose de 9 chambres, dont l'une est occupée par intermittence tout au long de l'année par cinq personnes.
- Le 1^{er} étage dispose de 11 chambres, dont une chambre d'accueil temporaire.
- Le 2^{ème} étage dispose de 12 chambres.

Toutes les chambres individuelles offrent un bon standing (surface moyenne 20m²), avec salle de bain privative et adaptée, WC, placards et rangements. La plupart des chambres disposent en outre d'un balcon.

➤ *Tel : 04 72 17 10 00*

Le foyer Joe Bousquet

Une villa entourée d'un jardin, située dans une zone pavillonnaire résidentielle, permet l'accueil de 9 personnes, 30 rue de la mairie à Champagne au Mont d'or (69410).

➤ *Tel : 04 78 35 89 36*

Le foyer Anne Floriet

La structure située 1 rue Nerard à Lyon Vaise (69009), en plein cœur de la ville, dispose de 9 chambres, 2 studios internes, 2 studios externes.

➤ *Tel : 04 78 83 07 57*

Le foyer Malval

Cet établissement accueille 11 personnes au rez-de-chaussée d'un grand immeuble de Vaulx en Velin, 4 chemin de Malval (69120).

➤ *Tel : 04 72 04 51 36*

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT



Bénéficiaires

Les bénéficiaires de nos services sont principalement des personnes adultes en situation d'Infirmité Motrice Cérébrale, avec ou sans troubles associés, âgées de plus de 20 ans.

Les prestations des Centres d'Accueil de Jour :

Des prestations hôtelières :

Le repas de midi est livré chaque jour en liaison froide ; il est servi en salle à manger. Les transports, en véhicules adaptés, sont organisés entre votre domicile et les Centres d'Accueil de Jour.

Des prestations d'accompagnement aux actes essentiels de la vie quotidienne :

L'aide aux repas, l'aide aux déplacements, l'aide à la communication et l'aide aux toilettes sont assurées par des personnels compétents.

Une aide et des conseils pour effectuer les démarches administratives et favoriser l'accès aux droits :

Pour cela, vous bénéficiez du service social de l'association, en collaboration avec les professionnels du Pôle ouvert.

Une valorisation des capacités d'expression et de développement personnel :

Des activités individuelles ou collectives, sportives, artistiques, culturelles, de loisirs, de shopping, d'ordre citoyen vous sont proposées.

Des réunions régulières favorisent l'expression de vos envies pour tout ce qui touche l'organisation des activités mais également pour partager vos opinions sur tous les sujets concernant la vie hors et dans le CAJ.

Un accompagnement de la personne à prendre soin d'elle-même et de sa santé :

Les liens avec les différents partenaires du soin sont maintenus, tant en médecine de ville que dans le cadre du projet de soin personnalisé si vous vivez dans un foyer d'hébergement.

Des conseils en matière de relation et de communication afin :

- de vous aider à vous mettre en valeur et à utiliser vos atouts.
- de soutenir vos relations avec l'environnement.

Les prestations des Foyers d'Hébergement

Des prestations hôtelières :

Quatre lieux d'hébergement distincts disposent d'un environnement singulier et de particularités architecturales. Ils mettent à votre disposition :

- une chambre ou studio, éventuellement équipé d'une salle de bain ou douche américaine et de toilettes adaptées,
- des sanitaires collectifs.

et proposent :

- des repas préparés sur place permettant votre participation,
- des repas fournis par un prestataire externe et réchauffés sur place avec des moyens techniques adaptés,
- l'entretien de votre linge personnel qui doit être identifié et lavable en machine,
- le ménage dans votre chambre et dans les espaces collectifs.

Des prestations de sécurité et de protection :

La mise en conformité des règles d'hygiène et de sécurité est constante.

L'organisation du travail assure la continuité de l'accompagnement sur les temps d'hébergement.

Un suivi en matière de santé :

L'infirmière assure la coordination des différentes interventions médicales.

Vous disposez d'un dossier de suivi de santé.

Conformément à la loi, vous pouvez choisir votre médecin traitant et les intervenants paramédicaux de votre choix. Les consultations sont réglées par vous-même ou votre représentant légal. Le personnel d'accompagnement peut vous assister lors de ces consultations.

Un accompagnement lors des actes de la vie quotidienne qui vous assure :

- un accompagnement personnalisé en fonction de vos capacités (hygiène, habillage, etc...),
- une aide à la gestion de vos ressources,
- un soutien pour toutes vos démarches administratives, médicales ou sociales afférentes à votre projet.

Des prestations de loisir et d'animation :

Divers types de loisirs à vocation culturelle, sportive ou artistique vous sont proposés et organisés en fonction de vos demandes. Toutes les manifestations de quartier sont accueillies comme autant d'occasion de vous intégrer dans la vie du quartier ou de la commune.

Les Personnels

L'équipe de direction :

Le Directeur

Le Chef de service en charge du Centre d'accueil de jour MONCEY

Le Chef de service en charge du Centre d'accueil de jour CASTILLA

Le Chef de service en charge des Hébergements JOE BOUSQUET, ANNE FLORIET, MALVAL

Le Chef de service en charge de l'Hébergement LE VILLEPATOUR

Le Chef des services économiques

Les équipes fonctionnelles :

Le service administratif (secrétaires de direction et assistantes administratives)

Le service entretien (agents techniques)

Le service paramédical (ergothérapeute, infirmières, psychologues)

Le service social (assistantes sociales dépendantes du siège de l'association)

Au sein de chaque structure, les équipes opérationnelles :

Les animateurs

Les aides médico-psychologiques

Les aides-soignants

Les maitresses de maison

Les auxiliaires de vie

Les agents de service

Les travailleurs et/ou veilleurs de nuit

Les personnels extérieurs :

Les kinésithérapeutes
Les psychologues (analyse de la pratique des professionnels)
Les animateurs (activités spécifiques)
Les agents de restauration

MODALITES DE SEJOUR

Admission

Orientation

Toute admission est subordonnée à une décision d'orientation prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) du département de votre résidence.

Vous souhaitez bénéficier de l'aide sociale : votre dossier est instruit par la Maison du Rhône du canton dont votre domicile de secours dépend, pour être ensuite présenté devant la commission d'admission à l'aide sociale,

Votre admission et votre départ, ainsi que toute modification intervenant en cours de placement, doivent être signalés par le Directeur de la structure à ladite commission.

Vous avez été informé(e) de la notification d'orientation de la CDAPH qui vous a proposé le Pôle ouvert : nous vous invitons à nous rencontrer pour vous présenter notre fonctionnement, pour vous faire visiter nos établissements et envisager votre accueil, voire votre admission qui dépendra des places disponibles.

Stage

En tant que candidat à un hébergement ou à un CAJ, vous avez la possibilité d'effectuer un stage de deux à quatre semaines pour vous permettre de découvrir le projet de l'établissement, les différentes activités proposées, l'ensemble des prestations délivrées. A la suite de ce stage, vous pouvez faire une demande d'accueil permanent.

Une commission d'admission étudie votre candidature et prononce un avis. Votre admission éventuelle, prononcée par le Directeur, est effective en fonction des places disponibles.

Entrée

Le présent livret d'accueil est remis à chaque personne au moment de son arrivée, de même que le règlement de fonctionnement et la charte de la personne accueillie. Dans le mois qui suit, un Contrat de Séjour est obligatoirement signé par les deux parties : association et résidant (ou représentant légal).

Lors de votre entrée dans l'établissement, un coordinateur de projet (ou référent) vous est présenté. Vous le rencontrez pour établir avec lui, à l'aide d'un guide d'entretien, un premier inventaire des besoins que vous exprimez. Ces éléments sont pris en compte pour élaborer votre projet de vie avec les équipes d'accompagnement.

Le projet personnalisé

Dans les 6 mois qui suivent votre admission, votre projet d'accompagnement personnalisé est mis en place sur la base de vos attentes et de vos remarques. Ce projet précise les objectifs et les stratégies d'actions nécessaires à la mise en œuvre des prestations qui figurent dans le Contrat de Séjour (et ses avenants). Ce projet est régulièrement révisé avec vous.

Périodes d'ouverture

Les foyers d'hébergement sont en capacité d'accueillir les usagers toute l'année, 7 jours sur 7, sauf en journée.

Les Centres de Jour sont ouverts 220 jours par an, exclusivement en journée. Ils sont fermés 4 semaines en août, 1 semaine entre Noël et jour de l'an et 1 semaine soit en février soit en avril.

Les possibilités d'absence sont régies par le règlement départemental d'aide sociale, reprises dans le règlement intérieur de fonctionnement de l'établissement.

Assurance

L'établissement est assuré contre tous les risques d'accident ou dommages dont vous pourriez être la cause et/ou dont l'établissement pourrait être tenu responsable par application des articles 1382 et 1384 du code civil.

Si vous vous déplacez à l'aide d'un fauteuil électrique, vous devez communiquer une photocopie de votre attestation d'assurance.

Sortie définitive

Les modalités de sortie de nos établissements sont stipulées sur le contrat de séjour. La sortie peut être demandée par vous même ou votre représentant, ou par la Direction dans des conditions précises. Elle est signalée impérativement à la MDPH.

DROITS ET OBLIGATIONS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Documents à fournir

- une notification de la CDAPH
- une prise en charge Sécurité Sociale
- une autorisation de soins

- une autorisation de vous prendre en photo ou de vous filmer¹
- un dossier médical
- une fiche administrative
- une fiche « éléments de vie quotidienne »
- une photocopie de la carte d'invalidité

Accès à l'information

Vous avez accès à tous les documents qui concernent votre prise en charge. Il vous est demandé de les consulter dans nos locaux. En raison du caractère éventuellement sensible de certaines informations, un accompagnement et des explications de la part d'un professionnel habilité peuvent vous être proposés.

Participation aux instances

Vous avez la possibilité de siéger au Conseil de la Vie Sociale. Pour cela, vous devez être élu(e) par les autres résidants dont vous devenez alors le représentant. Les membres du Conseil de la Vie Sociale donnent leur avis sur le fonctionnement général de l'établissement au cours des trois réunions annuelles de cette instance. Des commissions peuvent se mettre en place ponctuellement pour traiter un sujet particulier.

Cultes

Chacun respecte l'autre dans ses différences. Vous pouvez être accompagné(e) aux manifestations culturelles de votre choix.

Sécurité

Les consignes de sécurité s'imposent à tous, en particulier l'interdiction de fumer dans tous les locaux collectifs.

Tarification

Si vous bénéficiez de l'aide sociale, vous participez au financement de votre séjour selon un mode de réversion fixé par le règlement départemental d'aide sociale. Si vous ne bénéficiez pas de l'aide sociale, vous devez vous acquitter de la totalité du coût des prestations qui vous sont alors facturées.

¹ Ces photos ou films sont destinés à des documents administratifs, à des albums photos ou à la réalisation de films d'activités ou de loisirs.

Les personnes bénéficiant d'un accueil de jour doivent payer les repas et les transports éventuels.

Assurance

Vous devez disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle et d'une mutuelle, en particulier si vous n'êtes pas hébergé par l'établissement : vous n'êtes pas systématiquement couvert par l'institution lorsque vous êtes chez vous, dans votre famille ou en vacances.

Perspectives

Vous pouvez demander à changer d'établissement ou de service au sein du Pôle ouvert mais également de l'association ;

Vous pouvez également vous adresser à d'autres institutions. Pour cela, vous devez demander une révision de votre orientation auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour toute information complémentaire, les assistantes du service social sont à votre disposition.

Recours

En cas de désaccord avec notre service sur tout point concernant nos interventions, vous-même ou votre représentant légal (si vous faites l'objet d'une mesure de protection) pouvez contacter le Directeur du Pôle Ouvert, le Conseil de la Vie Sociale, le Président de l'association.

En cas de non respect de vos droits, vous-même ou votre représentant légal pouvez contacter une des « personnes qualifiées » figurant sur une liste établie conjointement par le Préfet et par le Président du Conseil Général.

En cas de désaccord sur votre orientation, vous-même ou votre représentant légal pouvez contacter la « personne référente » de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

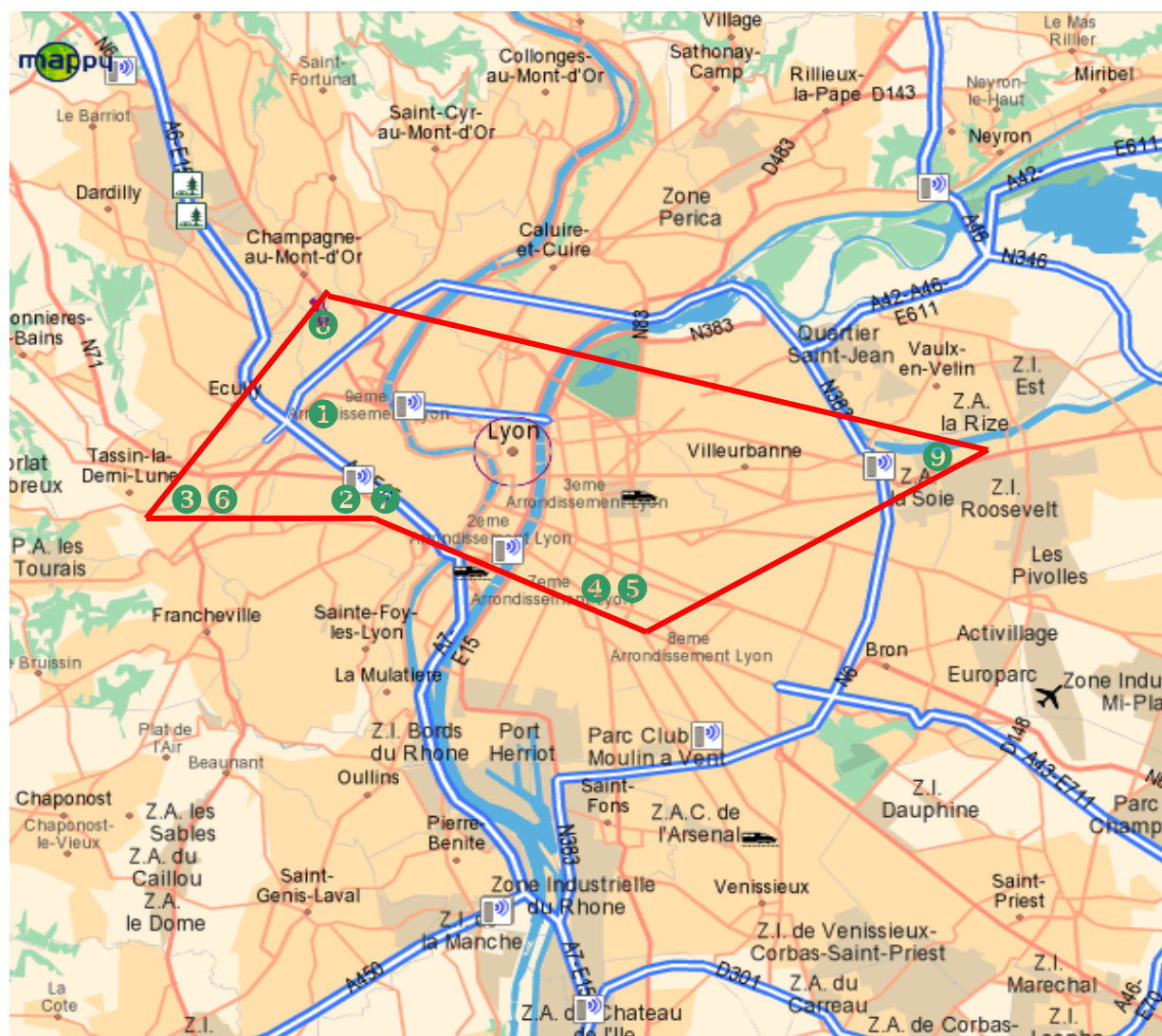
Enfin, en cas de contentieux grave, une action en justice auprès des instances compétentes peut être engagée.

ANNEXES

Patronymes et coordonnées

FONCTION	NOM-PRENOM	TELEPHONE	MAIL
Directeur du Pôle Ouvert	MILLAUD Bernard	04 72 17 10 00	bernard.millaud@arimc-ra.org
Chef de Service du foyer Le Villepatour	GIRARD Myriam	04 72 17 10 13	myriam.girard@arimc-ra.org
Chef de service des foyers Joe Bousquet, Malval, Anne Floriet	MICHON Catherine	04 78 79 10 86	catherine.michon@arimc-ra.org
Chef de service du CAJ Castilla, du service Nuit, du service Entretien	LAPIERRE Sophie	09 50 52 42 88	sophie.lapierre@arimc-ra.org
Chef de service du CAJ Moncey, du service Transport	VARIGNY Isabelle	04 72 61 12 76	Isabelle.varigny@arimc-ra.org
Cadre responsable des services économiques	THIBAUD Francis	04 72 17 10 00	econome.castilla@arimc-ra.org
Président du Conseil de la Vie Sociale des HBGTS	LASSALLE Patrick	04 78 35 89 36	plassalle@arimc-ra.org
Président du Conseil de la Vie Sociale des CAJ	CORDERET Jérôme	04 72 17 10 00	j.corderet@free.fr

Plan d'accès :



LES CENTRES DE JOUR

- ❶ CAJ H. CASTILLA - 275 rue Schoelcher 69009 LYON - ☎04 78 35 33 54
- ❸ CAJ MONCEY et PETIT MONCEY - 156 rue Moncey 69003 LYON - ☎04 72 61 12 76

LES HERBERGEMENTS

- ❷ FOYER VILLEPATOUR - 1 chemin du Fort 69130 ECULLY - ☎04 72 17 10 00
- ❸ FOYER ANNE FLORIET - 1 rue Nérard 69009 LYON - ☎04 78 83 07 57
- ❹ FOYER J. BOUSQUET - 30 rue de la Mairie 69410 CHAMPAGNE - ☎04 78 35 89 36
- ❺ FOYER MALVAL - 4 chemin de Malval 69120 VAULX EN VELIN - ☎04 72 04 51 36